



MÊME PROMULGUÉE, CETTE RÉFORME ON N'EN VEUT PAS ! ON CONTINUE JUSQU'À L'ABROGATION !

L'avis du Conseil Constitutionnel rendu le **14 avril** et validant la loi réformant les retraites ne change rien au fait que cette loi n'a pas été votée, qu'elle est rejetée par une très large majorité des travailleurs, et de la population dans son ensemble, et surtout qu'elle aura de graves conséquences pour des millions de travailleurs, à commencer par les femmes et les salariés les plus précaires.

Dans ces conditions, la décision du Président de la République de promulguer cette loi dans la précipitation, en pleine nuit, le **15 avril**, ne peut que confirmer son isolement de plus en plus grand face aux millions qui rejettent depuis 3 mois sa réforme injuste et brutale, mais constitue également une nouvelle marque de mépris inacceptable à l'encontre des travailleurs et des organisations qui défendent leurs droits, leurs conditions de travail et d'existence, leurs revendications.

Cette décision est une provocation. Pour les organisations syndicales de l'Aisne, cette réforme des retraites reste minoritaire et illégitime, elle doit être abrogée.

AVEC LES CONFÉDÉRATIONS, LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L' AISNE APPELLENT « À FAIRE DU 1^{ER} MAI 2023 UNE JOURNÉE DE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE ET POPULAIRE CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES ET POUR LA JUSTICE SOCIALE ».

Dés maintenant, les organisations syndicales de l'aisne soutiennent les actions de mobilisation et de grève engagées pour l'abrogation de la réforme, comme la grève des cheminots le 20 avril, et appellent l'ensemble des salariés à continuer à se réunir sur leurs lieux de travail pour décider des moyens de poursuivre et amplifier la mobilisation, y compris par la grève, jusqu'à l'abrogation.

**24, 27
ET 28
AVRIL**

DÉS MAINTENANT, ON POURSUIT LA MOBILISATION, Y COMPRIS PAR LA GRÈVE, JUSQU'À L'ABROGATION... :

TERGNIER – le **24 avril** à **20h00**, concert de casseroles devant la mairie ;

CHÂTEAU-THIERRY – le **27 avril** à **10H00**, blocage à la Sous-Préfecture, puis à **17H00**, manifestation de la Sous-Préfecture à la place Paul Doumer ;

SOISSONS – le **28 avril** à **18H30**, manifestation (départ République) ; **19H30**, repas solidaire et animations musicales.

CHÂTEAU-THIERRY – à partir de **10H00**, concerts et barbecue solidaires place des Etats-Unis ;

SAINT-QUENTIN – à **10H30**, manifestation de la place du 8 octobre vers la place Gracchus Babeuf (devant l'ancienne Bourse du Travail) ; **12H00** – Pot de l'amitié intersyndical ;

SOISSONS – **10H00**, manifestation (départ Maison des syndicats) ; **12H00** – **17H00**, repas solidaire et animations (concerts, expositions, stands...).

**1^{er}
MAI**